

Lyon, 13 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centre d'échanges de Lyon-Perrache : la Métropole a reçu les salariés de l'entreprise Arc-en-Ciel

Une réunion entre les représentants syndicaux des salariés de l'entreprise Arc-en-Ciel, en charge du nettoyage du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP), s'est tenue hier matin dans les locaux de l'Hôtel de Métropole. Lors de cet échange, la Métropole a rappelé le cadre connu dans lequel s'inscrit sa décision de renouveler le marché de nettoyage du CELP sous la forme d'une procédure réservée à une structure d'insertion par l'activité économique. Elle a pu également redire son souci de l'emploi et de la préservation des qualifications sur le territoire, soulignant clairement la responsabilité pleine et entière de l'entreprise Arc-en-Ciel vis-à-vis de ses employés, dans le respect du Code du Travail. .

Le choix du renouvellement du marché de nettoyage du CELP sous la forme d'une procédure réservée à une structure d'insertion par l'activité économique s'inscrit dans l'application du Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) de la Métropole. Ce schéma a été porté lors de la campagne pour les élections métropolitaines en 2020, puis approuvé par une délibération du Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021, et continue d'être co-construit avec les entreprises du territoire dans tous les secteurs d'application de nos marchés afin de mettre les achats métropolitains au service de l'économie et de l'emploi du territoire, tout en impulsant les transformations nécessaires à la meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses compétences en matière sociale et d'insertion professionnelle, la Métropole souhaite utiliser ses marchés afin d'accompagner dans l'emploi des personnes prises en charge au titre de l'action sociale (jeunes de – de 26 ans en grande précarité, bénéficiaires de minima sociaux comme le RSA, parents isolés et demandeurs d'emploi de longue durée).

Par ailleurs, au regard de la situation actuelle en matière d'hygiène et de salubrité publique du centre, la Métropole a demandé à l'entreprise Arc-en-Ciel la mise en place d'un service minimum. À ce jour, elle n'a pas reçu de confirmation de mise en œuvre effective.

Contact Presse :

Métropole de Lyon : rguillet@grandlyon.com 06 98 51 59 94